



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 septembre 2024

Ordre du jour :

0. Prestations de serment de Madame Regula ECKERT et Madame Oana TOPOR-POP

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- 2.1. Représentations
- 2.2. Courriers
- 2.3. Pétitions

3. Communications du Conseil administratif

- 3.1. Communications
- 3.2. Réponses aux suspens du Conseil municipal

4. Rapports des Commissions et des délégués

- 4.1. Rapport d'information du GT PDCom concernant la mise à jour de la stratégie zone 5 et du secteur de la Susette à la suite de la séance du 24 juin 2024
- 4.2. Rapport d'information de la Commission ATM du 18 juin 2024, concernant le TNGS

5. Projets de délibérations

6. Propositions du Conseil administratif

7. Grands travaux

8. Motions : néant

9. Résolutions :

- 9.1 « Vols de nuit, ça suffit ! Appliquons le modèle zurichois » - Les Verts-PS – Le Centre Grand-Saconnex – Les Indépendant-e-s

10. Questions des Conseillers municipaux

11. Propositions des Conseillers municipaux

- 11.2 Autres propositions

12. Communications et divers

- 12.1. Agenda
- 12.2. Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. - Claude BAECHLER (GAG) - Gérard BISE (VERTS) – Alessia CAVALIERI (CENTRE) – Jean-Claude CUDRE (PLR) - Regula ECKERT (VERTS) - Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Peta GIROD (CENTRE) - Patrick HULLIGER (INDEPENDANT) - Francine MAMIN-TISSOT (CENTRE) - Eliane MICHAUD ANSERMET (INDEPENDANTE) - Corinne MONNIER (GAG) – Marc PASCHE (PLR) - Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Thierry PONCET (VERTS) - Eric PORTIER (GAG) - Antonio PRIETO (VERTS) - Angelica PRUNCU CUTILE, Vice-Présidente (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH, Président (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX, Secrétaire (PLR) - Oana TOPOR-POP (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
Mme Nathalie MACHERET, secrétaire en charge du Conseil municipal

Excusé-excusées :

Mme Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS)
M. Saïd BOUCHARB (INDEPENDANT)
Mme Carole STUDER (VERTS)
Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative

Le Président ouvre la séance et demande de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Annulation du point 5.1 car cette délibération a déjà été traitée lors du Conseil municipal du 17 juin 2024.

Le Président passe au vote de la modification de l'ordre du jour.

La modification est approuvée à l'unanimité.

0. Prestations de serment de Serment de Mesdames Regula ECKERT et Oana TOPOR-POP

Le Président invite Mme Eckert à se lever et à s'approcher et demande également à l'Assemblée de se lever, afin de procéder à la prestation de serment. Il lui demande de répondre par « je le jure ou je le promets solennellement » et lit la formule consacrée.

Mme ECKERT promet solennellement.

Le Président la remercie et l'invite à prendre place.

Le Président invite Mme TOPOR-POP à se lever et à s'approcher et demande également à l'Assemblée de se lever, afin de procéder à la prestation de serment. Il lui demande de répondre par « je le jure ou je le promets solennellement » et lit la formule consacrée.

Mme TOPOR-POP jure solennellement.

Le Président la remercie et l'invite à prendre place.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024

Mme MICHAUD ANSERMET demande de rectifier le point 10 page 14 comme suit « Mme MICHAUD ANSERMET demande de mettre un panneau à l'entrée du parc Sarasin du côté du chemin des Préjins.

CM DU 09 SEPTEMBRE 2024

Ainsi que le point 11 page 16, Mme MICHAUD ANSERMET invite les Conseillers municipaux à aller voir le sentier des herbes aromatiques sur la butte à Maulaz, fait par le service des Parcs et Jardins, Elle profite de remercier le dit service pour ce beau travail.

Mme PERROTIN DURET rappelle qu'il n'y a pas de trait d'union dans son nom de famille. De plus, elle demande de modifier en page 6 point 4.2 « M. JIMAJA confirme qu'en effet, cela concerne uniquement les propriétaires en séparatif » or ce sont justement les propriétaires qui ne sont pas en séparatif.

M. CUDRE demande d'enlever M. Raymond CHABRY en tant qu'excusé puisqu'il n'était pas convoqué. De plus, à la page 17, il confirme que M. PASCHE devient membre de la commission des Naturalisations, mais que c'est M. STEINER qui devient membre de la commission des Equipements publics et non M. PASCHE.

Mme MONNIER signale qu'elle était absente lors du dernier Conseil municipal et prie de bien vouloir rectifier.

Mme GIROD demande à la page 16 point 12.2 de rectifier la phrase comme suit : Mme GIROD indique que c'est « Shifty Hoops » et non l'inverse qui a invité le Marché de Saconnay à participer au tournoi de basket le samedi 8 juin.

Mme MAMIN-TISSOT demande de modifier le premier paragraphe en page 5 comme suit « Finalement, M. JIMAJA informe que pour l'instant il n'y a rien à signaler de nouveau au chemin Jacques Attenville, les travaux sont toujours prévus **d'être terminés** pour mi-juillet 2024 ». De plus, en page 5 « M. POMATTO ajoute que comme cela avait été présenté dans les propositions du Conseil administratif et comme **présenté aux associations sportives lors du conseil des entreprises**, une présentation du projet du stade du Blanché, avec une image directrice... » Est-ce que M. POMATTO a présenté les équipements du Blanché aux associations sportives lors du cocktail des entreprises? M. POMATTO confirme à Mme MAMIN-TISSOT qu'il a présenté aux personnes présentes lors du cocktail des entreprises, les associations sportives, avec leurs historiques, ainsi qu'une image directrice du stade du Blanché.

Mme MAMIN-TISSOT demande qu'il soit mentionné le sujet des rapports aux points 4.9 et 4.10 afin de faciliter la recherche.

M. PONCET revient sur le PV du mois de mai 2024, il demande à nouveau de rectifier le texte par « l'Association nez rouge remercie la commune pour le prêt des locaux du CVHS » et ne remercie pas directement le CVHS.

Mme MAMIN-TISSOT demande qu'en page 17, la phrase de M. JIMAJA soit corrigée comme suit : « Il ajoute que la Sirène a terminé 4^{ème} lors du **concours cantonal des musiques Genevoises** le 8 juin dernier à Carouge. » et non pas le festival de musique.

Le Président passe au vote du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024.

Celui-ci est approuvé par 17 "oui", 0 "non", 6 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

Le Président annonce que le Conseil municipal a été représenté :

- A la cérémonie des 8P
- A la fête des écoles

CM DU 09 SEPTEMBRE 2024

- Au repas de l'association Grand-Saconnex Racovita
- A l'apéritif des promotions
- A la cérémonie des distinctions sportives 2024
- Au 25^{ème} anniversaire du GICORD
- A la fête du 1^{er} août
- A la fête de la Ferme Pommier

Courriers:

Le Président mentionne les courriers suivants :

- Courrier du citoyen M. STARKOV daté du 15 juillet 2024, concernant le stade du Blanché- Le Président annonce que ce Monsieur a été reçu par le Conseil administratif et qu'un courrier de la part du bureau du Conseil municipal lui a été adressé en mentionnant qu'il ne peut pas être reçu par des membres du Conseil municipal.

M. PORTIER demande pourquoi ce courrier a déjà été traité par le Conseil administratif avant le vote du Conseil municipal. Le Président informe M. PORTIER que ce courrier a été reçu en juillet durant la pause estivale du Conseil municipal et au vu de l'urgence, a été traité.

Le Président demande à l'assemblée de l'excuser pour son oubli en début de séance et demande au public s'il a des questions. Trois personnes du public posent des questions ; la Secrétaire, Mme TISSOT-BUCHOUX, en prend note. Le Président informe les personnes présentes que les questions seront reformulées au point 10 de l'ordre du jour et que les membres du Conseil administratif ont tout loisir d'y répondre ce soir ou lors de la prochaine plénière en octobre.

Le Président demande à Mme TISSOT-BUCHOUX de lire la pétition reçue « Préserver la santé des chiens à Genève – Mouvement de défense des propriétaires de chiens de Genève (MDPCG) » qui sera traitée lors de la prochaine séance plénière le 7 octobre 2024.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Communications

M. JIMAJA demande de bien vouloir excuser Mme PORTIER, absente ce soir. Il a plusieurs communications, dont la première concerne le tram tangentiel. La commune a été sollicitée en juin de cette année pour être informée que suite à une étude d'opportunité, réalisée par le canton entre 2021 et 2022, concernant le concept d'offres en transport en commun pour 2030 et au-delà, trois corridors ont été identifiés pour le développement d'un réseau de tramway. Le premier, le tram tangentiel concernant l'Aéroport, Avanchets, Châtelaine, Petit-Lancy et Grand-Lancy ; l'axe ouest Lancy-Pont-Rouge, Petit-Lancy, Onex ; et finalement la petite ceinture Nations, Servette, Charmilles, Jonction Plainpalais, Cité et Eaux-Vives. Une étude préliminaire va être menée et financée par l'OCT, l'office cantonal des transports, et l'office de l'urbanisme afin de développer le périmètre étendu aux deux premières lignes, du fait de l'imbrication fonctionnelle et territoriale de l'axe tangentiel et de l'axe ouest. Cette étude sera développée sur l'ensemble du territoire, en collaboration avec les cinq communes Meyrin, Vernier, Lancy et Onex. Le calendrier de l'étude préliminaire est prévu en septembre 2024 et le lancement d'une proposition d'un fuseau en décembre 2024. En mars 2025, validation du fuseau et lancement des études de tracé, en juin 2025 proposition d'un tracé, en septembre 2025 validation du tracé et en décembre 2025, dépôt du dossier PA5 (projet d'agglomération de la cinquième génération). M. JIMAJA rappelle que ces divers points seront présentés en commission de façon plus précise, car le schéma est très théorique.

A la Maison des projets, une nouvelle exposition est en cours depuis le 4 septembre dernier qui présente le réaménagement des espaces extérieurs du quartier du Pommier. La commune a profité du raccordement au CAD, chauffage à distance, du quartier du Pommier par les Services industriels de Genève, SIG, pour d'une part, désimperméabiliser des espaces minéraux et d'autre part créer des zones végétalisées, créer des places pour des vélos, adapter le guidage pour les personnes malvoyantes, ainsi qu'adapter les arrêts de bus à la loi sur les égalités pour les handicapés LHand.

CM DU 09 SEPTEMBRE 2024

M. JIMAJA ajoute que c'est un projet qui a été présenté en commission et qu'un crédit a été voté dans ce sens. En parallèle il est également exposé un bilan suite à la mise en service de la route de Nations.

M. JIMAJA poursuit avec une autre information : M. Antonio HODGERS, Conseiller d'Etat, a répondu à la résolution du Conseil municipal au sujet de la fermeture des ESREC le dimanche, ainsi qu'à la mise en place d'une ressourcerie ; le courrier a été mis à la disposition des Conseillers municipaux sur CM Net. Il y également une réponse de la Conseillère d'Etat, Mme Carole-Anne KAST, au courrier de la commune concernant la situation au lieu-dit le corner, dans le secteur du Pommier. Comme il s'agit d'une information qui concerne le dicastère de Mme PORTIER, elle prendra le relais lors de la prochaine plénière. Finalement, M JIMAJA informe que la Toutes commissions réunies (TCR) concernant le Tram Nations, qui était prévue le 28 octobre sera reportée au 25 novembre, car toutes les informations ne seront pas disponibles fin octobre. Après cette TCR, une séance d'information publique sera organisée, dont la date n'est pas encore fixée à ce jour.

M. POMATTO annonce une première information, concernant l'immeuble détenu par la commune au 18 chemin François-Lehmann. Suite à la démarche entreprise par la ville du Grand-Saconnex auprès des différents propriétaires de la barre d'immeubles, il y a trois propriétaires sur sept qui ont refusé de participer au projet de surélévation. A partir de là, une demande a été envoyée à l'Etat, qui a répondu. Voici un extrait de la réponse reçue : « Nous vous confirmons que la pratique constante des immeubles formant un ensemble tel que ceux incriminés implique un projet de surélévation commun, par le biais d'une autorisation de construire. Un projet de surélévation partielle n'a pratiquement aucune chance d'aboutir à une autorisation ». M. POMATTO ajoute que l'Etat a mentionné que ses services sont toutefois ravis et totalement ouverts à la rénovation énergétique, à condition que l'on ne touche pas à la façade de l'immeuble. De ce fait, la commune a renoncé à la surélévation et va partir dans l'étude de la rénovation énergétique. M. POMATTO ajoute que des travaux d'isolation peuvent être faits, mais que la façade ne peut pas être doublée, comme cela avait été fait aux numéros 64 et 66 du chemin August-Vilbert, car cela dénaturerait l'ensemble des façades. M. POMATTO continue avec une information concernant le centre sportif du Blanché (CSB) : l'appel d'offre a été lancé le 26 juin 2024; cinq dossiers ont été acceptés et vont être traités, la suite sera vue en commission.

M. POMATTO revient sur le courrier de M. STARKOV concernant le CSB, reçu le 15 juillet 2024. Ce citoyen a été reçu par le Conseil administratif et l'architecte en charge du projet. Une image directrice du projet du CSB lui a été présentée et il lui a été dit qu'un pool de mandataires va travailler sur le projet. M. POMATTO poursuit en expliquant que les raisons du projet du centre sportif ne correspondent pas juste à la zone villas mais concerne l'ensemble de la population. Le sujet de la promenade des parcs a également été discuté, car M. STARKOV avait entendu des rumeurs quelque peu erronées. Il a finalement été expliqué à M. STARKOV qu'une présentation sera faite aux habitants de la région. M. POMATTO ajoute que le projet a un gabarit tout à fait acceptable et que la hauteur des bâtiments ne masquera pas la vue aux habitants.

Sur un autre sujet, M. POMATTO informe que, comme annoncé dans la presse, le projet de loi relatif à un crédit d'investissement de CHF 5 Mios pour le projet du musée de la Bande dessinée a été adopté par le Conseil d'Etat et renvoyé au Grand Conseil qui devrait se prononcer d'ici fin 2024, début 2025. Une TCR sera fixée début novembre afin de présenter le montage financier et les implications pour la commune.

M. POMATTO termine avec une présentation projetée avec des photos des différents lieux qui ont été rénovés dernièrement, à savoir : la rénovation du parquet de la ferme Sarasin, la mise en place de nouveaux ventilateurs au plafond à la crèche de la Roulotte ; il y a également le résultat des travaux d'aménagement des interclasses effectués à l'école du Pommier, la rénovation des parquets à la salle omnisports du Pommier, ainsi que la rénovation à l'école de la Tour suite à l'incendie. . Il poursuit par des photos qui présentent la rénovation du sol de la salle de sport de l'école de la Tour. M. POMATTO ajoute qu'avec le concours du service des parcs et de Mme PORTIER, dans les préaux des écoles de la Tour et du Pommier ainsi que sa crèche, des jeux ont été installé, qui ont été choisis en collaboration avec les élèves. D'autre part, des jeux au sol, sous forme de marquages, ont été

CM DU 09 SEPTEMBRE 2024

appliqués. M. POMATTO ajoute que si ces marquages tiennent dans le temps, d'autres jeux sous cette forme seront faits dans d'autres préaux de la commune.

M. JIMAJA revient sur un courrier dont les Conseillers municipaux ont pu prendre connaissance concernant « l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'administration des Services Industriels de Genève par les Conseillères et Conseillers municipaux de la circonscription de la rive droite », et informe qu'aucun membre du Conseil administratif n'est candidat et qu'aucune autre candidature n'a été reçue pour ce siège. De ce fait il n'y aura finalement qu'une seule candidature et donc une élection tacite.

M. JIMAJA, en tant que suppléant de Mme PORTIER, présente les nouveaux employés suivants : M. Pierre BRANDALISE, apprenti agent d'exploitation, M. Lirim DEMIRI, concierge, M. Carlos Rafael DA CUNHA FARIA, aide-concierge, M. Martial ZWAHLEN, ouvrier qualifié (voirie), M. Mathieu EVEQUOZ, assistant en événementiel, M. Dany FERREIRA CORREIA, correspondant de nuit, Mme Shewit TEKIE, ouvrière qualifiée (Parcs) à qui il souhaite la bienvenue.

3.2 Suspens du Conseil municipal

M. EYA NCHAMA informe qu'il est très satisfait des réponses du Conseil d'Etat concernant la résolution des droits humains, et souhaite confirmer dans ce procès-verbal que son groupe reconnaît toutes les questions soulevées en relation avec la résolution.

Mme PERROTIN DURET revient sur sa question du 17 juin 2024, concernant l'entreprise qui a laissé des outils et machines de chantier sans surveillance et, sur la réponse de M. JIMAJA qui demande sur quel chantier ils se trouvent, Mme PERROTIN DURET précise que c'est à la Voie-de-Gex, au nord de la sortie du tunnel, proche du giratoire.

Mme PERROTIN DURET revient sur la motion du 7 février 2022 concernant l'installation de dallages lisses afin de remplacer les dalles actuelles, qui sont inégales, afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite à l'aula du Pommier et la salle du Pommier. Toutefois, elle note que le 11 avril 2022 une étude aurait été faite et que le 13 juin 2023 qu'il y a eu une version de projet non aboutie. Il est noté que le service des bâtiments et équipements publics (SBEP) étudie d'autres versions et Mme PERROTIN DURET est étonnée que depuis il n'y plus aucune nouvelle, alors qu'il y a toujours un problème pour les personnes à mobilité réduite de circuler sur cette zone.

M. POMATTO répond que le coût pour refaire l'entier du dallage est particulièrement gigantesque et qu'il n'a pas semblé opportun de le refaire pour le moment.

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport d'information du GT PDCOM concernant la mise à jour de la stratégie zone 5 et du secteur de la Susette à la suite de la séance du 24 juin 2024

M. JIMAJA donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. BAECHLER demande des éclaircissements concernant la zone 5. Il cite : « Dès lors, il sera adressé la volonté du Grand-Saconnex qui demande au canton de se référer aux études menées par les communes de Meyrin, Vernier et du Grand-Saconnex afin d'y assurer les continuités nécessaires ».

M. JIMAJA répond que ce rapport a été fait par la commission et rien n'a été ajouté et qu'il a été adopté par les commissaires présents. Néanmoins, il précise que des études avaient préalablement été faites et que le Grand-Saconnex ne participera donc pas à l'élaboration du plan guide ; il est donc demandé au canton de se baser sur les études préalables.

CM DU 09 SEPTEMBRE 2024

Mme MAMIN-TISSOT demande comment doit être traité un rapport décisionnel, car c'est la première fois qu'elle voit ce terme. Doit-il être voté ou pas ?

Le Président, répond que c'est une erreur de titre et que c'est un rapport d'information sans vote.

Le Président propose de voter le changement du titre du rapport en rapport d'information.

La proposition est acceptée par 21 «oui » 1 « non » et 1 abstention.

Mme GIROD demande, concernant le 3^{ème} paragraphe, que veut dire la « continuité nécessaire » ?

M. JIMAJA rappelle que chaque groupe a des représentants dans le groupe de travail. Toutefois il indique clairement que la commune ne participera pas à l'élaboration d'un plan guide, et qu'il a été recommandé au Conseil d'Etat de travailler à partir des études, déjà faites, des communes de Meyrin et de Vernier pour leur plan guide. Le Canton a la possibilité de juger du développement du Grand-Saconnex, secteur par secteur.

Mme CAVALIERI comprend que chaque groupe a des représentants dans les groupes travail. Cependant, après la pause estivale et sans procès-verbal de la séance, elle estime que si des Conseillers municipaux ont des questions sur certains points, il est important de pouvoir obtenir des éclaircissements.

M. POMATTO complète ce que M. JIMAJA vient d'expliquer : il est vrai que le Canton, que ce soit le service de l'aménagement du territoire ou le service de la cohésion sociale, a été décidé de mettre en place toute une série de groupes de travail, autour de la question du développement de toute la zone aéroportuaire qui englobe Vernier, Meyrin et une partie du Grand-Saconnex. Il ajoute qu'au même titre que les questions concernant l'aménagement du territoire, la notion de la population est représentée par la Cohésion sociale. Dès lors, les communes ont décidé de se réunir autour du projet, dont Meyrin et Vernier. Meyrin fait face à la même situation en zone 5 que le PDCom du Grand-Saconnex. La vision de l'Etat concerne le futur du PDCom cantonal avec un horizon à 2035. Comme l'a mentionné M. JIMAJA, le Grand-Saconnex n'y participera donc pas, c'est la position adoptée pour le moment par la Commune. M. POMATTO ajoute que l'avenir nous dira si c'est une bonne chose ou non de pratiquer la politique de la « chaise vide ».

Mme MICHAUD ANSERMET ajoute qu'il est souhaitable d'avoir des réponses aux questions des Conseillers municipaux en plénière, même s'il y a des représentants des groupes politiques dans chaque groupe de travail.

4.2 Rapport d'information de la Commission ATM du 18 juin 2024, concernant le TNGS

M. PONCET donne lecture de son rapport, il n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de question.

5. Projets de délibérations

6. Propositions du Conseil administratif

M. JIMAJA indique que sa proposition a été faite dans le point 3 communications.

M. POMATTO rappelle la série de réunions de la commission des finances : la première est la Toutes commissions réunies (TCR) du 30 septembre 2024, ensuite la présentation du budget le 7 octobre 2024, la commission conjointe Finances et Cohésion sociale et Finances et Culture, sport et loisirs le 8 octobre 2024 et la commission Finances et Equipements publics le 14 octobre 2024. Finalement les

CM DU 09 SEPTEMBRE 2024

commissions des Finances les 15 et 29 octobre 2024 avec des dates de réserve les 4 et 5 novembre 2024. Finalement le 18 novembre 2024 une Toutes commissions réunies pour la présentation du projet du Musée de la Bande dessinée.

7. Grands travaux

M. JIMAJA a quelques informations concernant les Marronniers, la Susette et le projet d'agglomération de 5^{ème} génération. Concernant les Marronniers, un appel d'offres a été fait le 12 juin 2024 pour un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner l'ensemble des partenaires dans la réalisation de l'accord-cadre 5 puis d'un concours SIA 142. Une offre a été retenue sur cinq reçues et après évaluation de ces dernières, un bureau s'est nettement détaché des autres à savoir le bureau Fischer Montavon & Associés, qui sera représenté par M. Xavier FISCHER et Mme Romane RINGOT pour la partie accord-cadre et par M. Alain BRIQUE et Mme Romane RINGOT pour l'organisation du concours SIA 142. Ce bureau a fait une proposition en adéquation avec les objectifs énoncés et leurs compétences ainsi que leurs références répondent pleinement à nos attentes.

En parallèle du mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage, un mandat de concertation sera accordé avec l'objectif de fédérer et de cerner les besoins des habitants actuels vis-à-vis du nouveau projet urbain. Une procédure d'appel d'offres a été lancée le 24 juillet 2024 et le bureau retenu est Les Fmr. La démarche de concertation sera portée par Mme Axelle VALANCE, Mme Eileen KANDJI et Mme Florence VUILLE ; ce bureau a participé à la phase d'étude préliminaire et son offre a été classée en première position pour le mandat à venir.

M. JIMAJA poursuit concernant La Susette : le schéma directeur sera validé et adopté lors du Copil le 12 septembre prochain. Comme expliqué lors de la TCR du 28 mai 2024, le processus voit la réalisation d'un seul plan localisé de quartier, PLQ, avec la participation des propriétaires du secteur. Le planning intentionnel de l'élaboration du PLQ est le suivant : la phase préliminaire qui est en cours du mois de juin à octobre 2024. L'avant-projet de PLQ va de novembre 2024 à septembre 2025 et la procédure formelle du PLQ ira d'octobre 2025 à décembre 2026.

Finalement, concernant le projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5) ; l'assemblée du groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève du 8 décembre 2022, a validé le principe d'élaborer un PA5 à remettre à la Confédération suisse le 30 juin 2025 au plus tard, ce qui est le délai fédéral. Un groupe de pilotage technique a été mis en place réunissant des représentants du canton de Genève, du pôle métropolitain du Genevois français et de la région de Nyon. Le contenu du PA5 s'appuiera sur la vision territoriale transfrontalière 2050 en cours, intégrant la stratégie multimodale 2050, pour répondre aux objectifs de la charte du Grand Genève en transition, signée en janvier dernier. Les mesures inscrites au PA5 devront répondre à cette mission et devront y contribuer de façon positive. Le processus d'élaboration du PA5 se déroulera selon le planning suivant : dans le processus de rencontre des bilatéraux et ou en plénière avec les maîtres d'ouvrage des mesures candidates au PA5 seront prévues. Pour le Grand-Saconnex, cinq mesures ont été inscrites. Ce sont les suivantes : la prolongation de la promenade de la Paix, le réaménagement de la voie de Moens entre la route de Ferney et la route François-Peyrot et la connexion Palexpo. Deuxièmement la promenade des Parcs, sud, aménagement des espaces publics et mobilité douce sur la face sud de l'aéroport. Troisièmement, le réaménagement de la route de Colovrex entre le carrefour de la Foretaille et la Voie-du-Coin au Grand-Saconnex. Quatrièmement l'aménagement des espaces publics structurants dans le nouveau quartier mixte de la Susette et, enfin l'aménagement du parc agro-urbain dans le nouveau quartier mixte de la Susette. Ces cinq mesures sont inscrites à l'horizon B du PA5, ce qui correspond à un début de travaux entre 2032 et 2036.

8. Motions :

Il n'y a pas de motion orale demandée.

9. Résolutions :

9.1 « Vols de nuit, ça suffit ! Appliquons le modèle zurichois » - Les Verts-PS – Le Centre Grand-Saconnex – Les Indépendant-e-s

Mme Eckert donne lecture de la résolution et ajoute que l'acceptation de l'initiative 163 pour un pilotage démocratique de l'aéroport a conduit à des modifications de la loi sur l'aéroport de Genève, en introduisant notamment un article qui stipule que « l'Aéroport de Genève tient aussi compte des objectifs de la protection de l'environnement et veille à diminuer les nuisances dues au trafic aérien, en particulier le bruit, les pollutions atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre » le tout assorti d'une convention d'objectifs. En effet, cet article spécifie que « la convention d'objectifs définit les mesures adéquates en vue de limiter après 22 heures les mouvements qui n'utilisent pas des avions de dernière génération aux meilleures performances acoustiques, ainsi que les mouvements de courte distance pour lesquels existent des modes alternatifs de déplacement ». Mme Eckert poursuit en indiquant que nous sommes vraiment loin du résultat comme en témoignent les 9618 mouvements enregistrés en 2023, cités en début de cette présentation ; soit 26 atterrissages ou décollages par nuit en moyenne, cela vaut la peine de le répéter. C'est dire que la convention d'objectifs qui vient d'être signée entre l'Aéroport et le Conseil d'Etat ne respecte manifestement pas les principes de la loi citée. D'où l'urgence de cette résolution.

Le Président ouvre la discussion.

M. CUDRE indique premièrement que le groupe PLR n'a pas été consulté et que c'est n'est pas très élégant. De plus, il ajoute qu'évidemment le PLR est pour une limitation des avions entre 22 heures et minuit voire 21h00 et minuit, ainsi que pour une limitation de bruit et pour des avions moins bruyants, au carburant moins polluant, qui se nomme le SAF (Sustainable Aviation Fuels = carburants alternatifs produits à partir de ressources plus ou moins renouvelables). M. CUDRE ajoute qu'en effet le modèle zurichois est à suivre. Cependant, pourquoi à l'heure actuelle Genève fait face à une mauvaise posture par rapport à Zurich, c'est parce qu'historiquement l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), sous l'égide du Conseil fédéral, a approuvé en novembre 2022 le PSIA, le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique. A Genève cela a été approuvé par le Canton et l'Aéroport, mais il y a eu un recours au Tribunal Administratif Fédéral (TAF) qui est suspensif. Ce recours a été lancé principalement par l'association CARPE (Coordination régionale pour un aéroport urbain, respectueux de la population et de l'environnement), dont la Présidente est Mme Lisa MAZZONE qui est également Présidente des Verts. Face à cela, la situation est donc un statu quo, alors que le nouveau PSIA précisait une diminution des vols entre 22 heures et minuit ; ce dernier a été refusé à cause de ce recours. Quant aux chiffres, ceux de CARPE mentionnent 30'000 personnes alors que dans la résolution qui vient d'être présentée, il est question de 100'000 personnes, quel est le chiffre correct ? M. CUDRE, n'est bien entendu pas contre cette résolution mais toutefois il propose d'attendre la TCR du 16 septembre qui vient, car la Direction de l'aéroport viendra faire une présentation lors de laquelle il sera possible pour les Conseillers municipaux de poser des questions au Directeur Général qui sera présent.

M. BISE rappelle que le recours lancé par l'association CARPE n'est pas contre le PSIA mais contre le règlement d'application du PSIA. Il rappelle que toutes les communes ont participé à ce recours.

M. SINTADO rappelle au préopinant de quitter sa mémoire sélective car la dernière résolution PLR de juin 2024, n'a pas été communiquée aux Verts, qui n'avaient pas été contactés.

Mme MAMIN-TISSOT indique que la résolution devait être faite en plénière du mois de juin 2024 mais n'a pas pu être présentée dans les délais et n'a pas été traitée. Elle est de ce fait confrontée avec la prochaine présentation de Genève Aéroport ; elle propose que celle-ci soit remise en main-propre à la direction de l'aéroport lors de la TCR. Finalement, concernant la requête de

CM DU 09 SEPTEMBRE 2024

M. CUDRE elle confirme que le PLR faisait partie de la liste des personnes ayant reçu la communication.

M. EYA NCHAMA rappelle que les Conseillers municipaux élus sont là pour défendre les intérêts des citoyens de la commune, afin de trouver des solutions pour que les riverains puissent avoir le repos nécessaire après 23 heures.

Mme PERROTIN DURET demande que les signatures de M. VEIGA LOEFFEL et Mme VONLANTHEN soit retirées puisqu'ils ne font plus partie du Conseil municipal du Grand-Saconnex.

Le Président indique que lors de la préparation de la résolution, ces personnes étaient encore présentes.

M. STEINER souhaite que les parties prenantes de cette résolution se posent la question de leur propre consommation de l'avion et des tarifs appliqués car en restreignant l'activité il y aura une augmentation des prix des billets d'avion. M. STEINER ajoute que concernant les nuisances, il aimerait que l'on s'intéresse aussi aux nuisances sonores des nouveaux quartiers en développement, car les tous les maux ne proviennent pas que de la zone villas mais également des quartiers en développement, type le Pommier.

Mme ECKERT demande de faire une distinction entre l'aéroport de Genève et celui de Zurich, car la problématique des vols de nuit est plus aiguë à Genève qui héberge Easy Jet et Swiss, qui effectuent les dernières rotations. A contrario, Zurich est un « hub » qui héberge plus de vols long-courriers, et est ainsi moins confronté aux vols de nuit que Genève. Genève cherche à concilier le plan économique et le plan environnemental, il n'en demeure pas moins que l'effort reste insuffisant d'où cette résolution.

M. BISE propose un vote nominal pour cette résolution.

Mme ECKERT revient sur les chiffres concernant les personnes impactées par les nuisances sonores, 30'000 et 100'000 personnes, cela dépend si c'est une exposition aux bruits considérée comme parfois aigue et parfois moins aigue, donc cette analyse doit être affinée.

Le Président passe au vote de la résolution.

A la demande de plus de trois membres du Conseil municipal un vote nominal est demandé.

Le vote nominal est effectué par la Secrétaire, Mme TISSOT-BUCHOUX, comme suit :

Claude BAECHLER (GAG)	OUI
Gérard BISE (VERTS)	OUI
Alessia CAVALIERI (CENTRE)	OUI
Jean-Claude CUDRE (PLR)	NON
Regula ECKERT (VERTS)	OUI
Carla EDELENBOS (SOC)	OUI
Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC)	OUI
Peta GIROD (CENTRE)	OUI
Patrick HULLIGER (INDEPENDANT)	OUI
Francine MAMIN-TISSOT (CENTRE)	OUI
Eliane MICHAUD ANSERMET (INDEPENDANTE)	OUI
Corinne MONNIER (GAG)	ABSTENTION
Marc PASCHE (PLR)	ABSTENTION
Claudine PERROTIN DURET (PLR)	ABSTENTION

CM DU 09 SEPTEMBRE 2024

Thierry PONCET (VERTS)	OUI
Eric PORTIER (GAG)	OUI
Antonio PRIETO (VERTS)	OUI
Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS)	OUI
Carla RUTA (SOC)	OUI
Carlos SINTADO (VERTS)	OUI
Matthieu STEINER (PLR)	ABSTENTION
Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR)	ABSTENTION
Oana TOPOR-POP (VERTS)	OUI

La résolution est approuvée avec 17 « oui » 1 « non » et 5 « abstentions »

10. Questions des Conseillers municipaux

La Secrétaire, Mme TISSOT-BUCHOUX, donne lecture des trois questions du public de Mme Christiane MATHIAS, M. Mike VEIL et M. Jean SZABO, dont la copie est annexée au présent procès-verbal :

Concernant la traduction du PDCom de manière digitale et des frais en lien avec la reproduction des documents en relation avec la consultation prévue cet automne doit être abandonnée pour des raisons budgétaires, voici les 3 questions :

- 1) **Quelles seront précisément les informations à disposition de manière électronique et lesquelles ne le seront pas ?** Et donc, comment ces dernières seront communiquées ? Car nous ne comprenons pas pourquoi nous ne pourrions pas recevoir l'ensemble des documents sous format électronique, vu que c'est ainsi qu'ils sont traités par tous les services communaux et étatiques, et donc cela ne devrait pas engendrer de frais supplémentaires. Il est du devoir du CA de garantir que la totalité des descriptifs, informations détaillées et plans relatifs au PDCom soit effectivement mise -aisément, sur notre commune et sans limitation de temps de consultations - à disposition du CM et de tous les habitants de la commune.
- 2) **Quand aura lieu précisément la consultation publique concernant le PDCom suite aux décisions des derniers mois du CM ?** A savoir le refus des bâtiments prévus pour certaines parcelles du Marais, l'abandon des "chevaux de Troie" que représentent de nouvelles centralités le long de l'axe Sarasin-Terroux et sans le Plan Guide imposé par l'Etat et les CA des 3 communes, sans véritable décision de notre CM et encore moins de notre population.
- 3) **Est-ce qu'il est vraiment encore possible de remanier ce PDCom après consultation publique ?** Si oui, à la suite de ces éventuelles mises à jour, quand sera-t-il à nouveau soumis complet au CM pour approbation avant remise au Canton ? Si non, quel est l'objectif de cette concertation ?

M. BAECHLER demande quelles mesures sont mises en place par la commune concernant le moustique tigre et quelles informations sont transmises à la population ?

M. CUDRE demande quelles mesures ont été prises par le Conseil administratif pour rassurer les citoyens suite aux deux graves incidents survenus dans le quartier du Pommier, coup de couteau et agression. De plus, M. CUDRE demande si une communication a été faite pour rassurer le public qui a un fort sentiment d'insécurité désormais ?

M. POMATTO répond que cela a été récemment vu en commission Prévention, sécurité du 2 septembre dernier. De plus, il ajoute que la commune ne communique pas concernant les faits divers. M. POMATTO ajoute que le risque pour les citoyens lambdas est minime car ces altercations sont dues généralement à des rivalités qui se limitent à certaines bandes de jeunes.

CM DU 09 SEPTEMBRE 2024

Mme GIROD a pris connaissance dans la Tribune de Genève il y a 18 mois que trois boîtiers vitalités ont été mis en place sur des arbres de la commune. Elle demande quels arbres en ont été équipés et, de plus pourquoi le grand chêne n'en avait pas ?

M. JIMAJA informe que concernant la vitalité des arbres la personne responsable du service reviendra prochainement sur la question.

Mme GIROD a lu dans le GSI que l'OCAN avait été contacté suite à l'orage de juillet qui a endommagé le grand chêne afin de savoir quelles mesures doivent être prises et demande ce qu'il en est ?

M. JIMAJA répond que suite à l'orage qui a impacté le grand chêne il y a deux mois, l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) a bien été avisé le vendredi et a proposé d'intervenir le mardi suivant mais il était trop tard car l'arbre était tombé entretemps. Il ajoute que la personne responsable du service reviendra également sur ce point prochainement.

Mme GIROD demande qui a décidé de l'emplacement de la dizaine de Donkeys mis à disposition des citoyens, au corner dans le quartier du Pommier ?

M. JIMAJA indique que c'est lui qui a pris la décision d'installer les vélos au corner et non sous les abris, car sous les abris il y a régulièrement des vélos Donkey Republic et cela empêchait les citoyens d'attacher leurs propres vélos à cet endroit.

Mme PERROTIN DURET demande pourquoi dans le discours du Maire le 1er août dernier, publié dans le GSI de septembre, il a évoqué, en page 5, la guerre en Irak dont on parle moins que celles d'Ukraine ou entre Israël et le Hamas ? Est-ce qu'il y a dans ce pays une guerre dont nous n'avons pas connaissance ?

M. JIMAJA répond que Médecins sans frontières avait sollicité une demande afin que l'on parle de la guerre au sud Soudan et pour ne pas parler que de cette guerre, il en a profité pour parler d'autres événements et guerres à travers le monde dont on ne parle plus ou pas souvent.

Mme PERROTIN DURET revient sur la page 7 du GSI de septembre concernant les nombreux travaux à venir qui vont impacter la commune, à savoir les travaux du tram mélangés avec la vision de l'organisation potentielle de l'Eurovision à Palexpo, et ajoute qu'une manifestation ponctuelle ne peut se comparer à des travaux d'infrastructures sur le long terme. Pensez-vous qu'il faille détruire Palexpo qui est dédié à des manifestations ?

M. JIMAJA répond que si Palexpo a été cité c'était de manière générale afin de ne pas lister tous les travaux. Il rappelle que si Genève avait été sélectionnée pour l'Eurovision, ce qui était le souhait de tous, cela aurait apporté pas mal de charges notamment au chemin Edouard-Sarasin et alentours, mais pas dans un sens négatif.

Mme PERROTIN DURET revient sur la motion du 7 février 2022, concernant l'installation de deux lignes de dallages lisses pour accéder à l'espace Pom, aula Pommier et la salle du Pommier. Il lui a été répondu que cet aménagement ne pourra pas être fait, car M. POMATTO a indiqué que c'est un montant trop élevé (CHF 50'000.-). Mme PERROTIN DURET rappelle que vu que le handicap concernera environ 20% de la population dans le futur, elle demande si ce n'est pas suffisant pour prendre en considération la problématique mentionnée ?

M. POMATTO rappelle qu'il n'a pas dit que les travaux étaient trop chers, mais que le travail pour refaire les dallages ne se limite pas à juste une partie du passage, mais qu'il faudrait prévoir de changer le dallage de tous les axes qui relient les différents bâtiments, ce qui implique des coûts bien plus élevés que CHF 50'000.-. Pour information, les personnes à mobilité réduite qui se déplacent en

CM DU 09 SEPTEMBRE 2024

fauteuil roulant et qui utilisent ces axes n'ont pas émis à ce jour une problématique. M. POMATTO est en effet au courant que c'est plus difficile pour les personnes munies de déambulateurs.

Mme EDELENBOS demande quand le projet du nouveau règlement du Conseil municipal sera disponible, comme annoncé par Mme PORTIER lors du dernier Conseil municipal et qui devait être voté ce jour. En effet en tant que Présidente de la commission Administration, statuts, règlements elle n'a encore rien vu.

M. JIMAJA pense qu'il y a certainement quelques points qui doivent être revus, Mme PORTIER reviendra sur ce point à son retour.

M. PONCET demande pourquoi le tunnel des Nations est limité à 50 km/h alors que par exemple le tunnel de Meyrin situé sous Meyrin village est lui limité à 60 km/h ?

M. PONCET demande au service de parcs de bien vouloir refaire l'étiquetage des plantes dans le jardin des aromatiques car les noms sont effacés.

Mme MAMIN-TISSOT demande en quoi ont consisté les derniers travaux, de quelques jours dernièrement terminés, à l'angle du carrefour ch. Auguste-Vilbert et ch. des Crêts-de-Pregny ?

Mme MAMIN-TISSOT demande quel service s'occupe des entretiens extérieurs à la Ferme du Pommier ?

Mme MAMIN-TISSOT a récemment pris connaissance d'une animation appelée Jeanne & Bianca en balade dans le Grand-Saconnex et elle souhaite savoir si c'est une nouvelle association reconnue par notre commune ? De plus, elle demande si la commune a financé les animations de fin de semaine de ce groupement et, finalement, elle souhaite savoir quel lien les responsables de ce groupement ont avec notre commune ?

Mme MICHAUD ANSERMET demande si le n° 18 chemin François-Lehmann a subi la même infection de microbes qu'au no 6 de ce chemin, à savoir des microbes de la légionellose, au mois de juillet dernier car l'immeuble a la même chaufferie. Il y a en effet eu une interdiction d'utiliser l'eau chaude. Elle ajoute que récemment l'eau a été baissée à 55 degrés, or il faudrait un minimum de 60 degrés pour éradiquer la légionellose. De ce fait, Mme MICHAUD ANSERMET souhaite savoir si la commune est au courant de ce souci au no 18 chemin François-Lehmann ?

M. STEINER, en lien avec les questions du public, désire savoir si le Conseil administratif peut lui fournir les raisons contractuelles par rapport aux diminutions de prestations au niveau de l'informatisation pour la communication publique du PDCom, suite au vote de refus du PDCom qui nécessite de revoir le travail. Il désire savoir si ces modifications auront des conséquences sur la baisse des prestations, respectivement une augmentation d'honoraires, car il constate que le mandataire accompagne la commune d'A à Z dans ce processus et que normalement son contrat doit permettre un peu de marge pour les modifications demandées par l'administration. Il ajoute que les mandataires ont souvent d'autres mandats de PDCom dans d'autres communes et qu'ils font certaines fois du copier-coller pour certains points. M. STEINER pense que le mandataire pourrait faire un effort sur les prestations convenues dans le cadre de son contrat et des honoraires prévus, car au final il a un rôle dans le processus.

M. JIMAJA répond à M: STEINER que les documents électroniques en PDF sont à disposition. Ce dont il est question c'est une version électronique sur internet qui serait modifiée au fur et à mesure des séances, ce qui augmente les charges. De plus M. JIMAJA ajoute qu'il y a eu beaucoup plus de séances que prévu initialement.

CM DU 09 SEPTEMBRE 2024

M. PRIETO demande que les réparations des WC publics (hommes) à la promenade Rivoire soient faites, ce qui n'est toujours pas le cas.

M. PORTIER demande pourquoi les WC publics situés à la place Carantec, en face de la pharmacie, sont souvent fermés ou hors-service ?

11. Propositions des Conseillers municipaux

Mme GIROD propose de pérenniser le tronc du chêne tombé dernièrement dans le quartier du Pommier, par une mise en valeur du tronc restant par une sculpture ou tout autre projet, afin de sensibiliser la nouvelle génération à la sensibilité des arbres. De plus, Mme GIROD rappelle que tout l'aménagement du préau a été créé autour de cet arbre.

Mme GIROD propose que la commission Equipements publics se réunisse afin de discuter de la remise en état de l'éclairage de la sculpture de Mme Blanché, sur le mur à la promenade Rivoire, mise en place en 2013 et qui avait coûté plus de CHF 320'000.-

M. CUDRE propose que les feux d'artifices perdurent dans la commune au moins une fois par an. Au passage il remercie en particulier l'ancien commandant de la compagnie 45 M. Bourdin pour les magnifiques feux du 1er août dernier.

M. SINTADO propose les commissaires suivants pour les différentes commissions: GT PDCom = Mme ECKERT remplace Mme VONLANTHEN et M. SINTADO remplace M. VEIGA LOEFFEL. Commission Prévention, sécurité = Mme TOPOR-POP remplace Mme VONLANTHEN. Commission Environnement = Mme ECKERT remplace M. VEIGA LOEFFEL. Commission ATM = Mme ECKERT remplace M. VEIGA LOEFFEL. Commission des Finances = Mme STUDER remplace M. VEIGA LOEFFEL et Mme TOPOR-POP remplace Mme VONLANTHEN. GICORD = M. BISE remplace M. BRADLEY.

M. PRIETO propose de surélever la fontaine qui se trouve au parc Sarasin afin qu'il soit possible à tout à chacun de boire avec facilité.

12. Communications et divers

12.1 Agenda des manifestations

- Tournoi de football des élues et élus - samedi 14 septembre 2024
- Tournoi de pétanque des élues et élus – samedi 14 septembre 2024
- Assemblée générale du Grand-Saconnex basket club Le Lions - mardi 17 septembre 2024

M. CUDRE déplore qu'à la réunion du 25^{ème} anniversaire du GICORD du 22 août dernier, alors que la commune était représentée par 4 Conseillers municipaux, aucun magistrat de la commune n'était présent.

M. JIMAJA confirme qu'il avait annoncé son passage à cette soirée mais que malheureusement il a oublié de le noter dans son agenda ; il n'est jamais absent à ce genre d'évènement, il s'en est excusé auprès de ses collègues.

M. PASCHE annonce que le dimanche 24 novembre 2024, c'est l'anniversaire des 45 ans de l'association CEKAM, le Centre de karaté et des arts martiaux, qui organise à cette occasion un grand tournoi de KATA, toutes les catégories seront représentées. Il invite toutes et tous à participer, l'entrée est libre.

12.2 Autres communications / Remarques

CM DU 09 SEPTEMBRE 2024

M. BISE revient sur la situation à la Fondation des Aînés suite à tous les changements et problèmes, après entre autres le décès de M. CORNAZ, le 24 mars 2024. Le recrutement d'un nouveau Directeur Général de l'EMS et Foyer de jour a été lancé en mandatant l'agence Sow Consulting. Après publications dans les revues en lien avec les RH; Sow Consulting a reçu 62 dossiers, dont 12 candidats ont été retenus pour un entretien ;deux candidats sont très nettement ressortis du lot. Ces deux dossiers ont été présentés au bureau du Conseil de fondation. Le choix s'est porté sur une femme de 40 ans environ, infirmière de formation, avec de très bonnes expériences dans un très grand EMS de la place de Genève, tant managériale que pratique et qui connaît très bien le système de santé genevois. Son contrat démarrera début décembre 2024. Cette nomination a été validée par le Conseil de fondation le 30 août dernier. Par ailleurs, M. BISE ajoute que ce même jour, le 30 août 2024, le Conseil de fondation a effectué sa sortie annuelle avec les cadres de la maison de Saconnay, avec une visite du dépôt des TPG en bout de piste de l'aéroport ; une visite très appréciée qu'il recommande chaudement de faire avec les Conseillers municipaux au vu des prochains travaux liés au tram des TPG ces deux prochaines années.

Mme MICHAUD ANSERMET, vu que les membres indépendants ne peuvent pas être représentants dans les associations, indique que M. BOUCHARÉB est toujours mentionné comme représentant du CM dans les associations de natation, tennis et basket. Elle demande que les modifications soient effectuées.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance publique à 22h07.

La Vice-Présidente

Angelica PRUNCU-CUTILE

Le Président

Yann SIMETH

Annexe du point 10

Questions du public lors du CM du 9 septembre 2024, 20h

Mesdames, Messieurs les membres des Conseils administratif et municipal,

Intéressés à l'avenir de notre commune, nous avons relu les divers PV du Conseil municipal en relation avec notre PDCom en cours d'élaboration.

Pour des raisons de simplification du PV de ce jour, nous nous permettons de remettre nos questions aussi par écrit ce soir.

Ayant relevé avec étonnement dans le PV du CM du 29 avril dernier que

« la traduction du PDCom de manière digitale et des frais en lien de la reproduction de documents en relation avec la consultation prévue cet automne doit être abandonnée pour des raisons budgétaires »,

nous aimerions vous poser les questions suivantes :

- 1) Nous ne comprenons pas pourquoi nous ne pourrions pas recevoir l'ensemble des documents sous format électronique, vu que c'est ainsi qu'ils sont traités par tous les services communaux et étatiques, et donc cela ne devrait pas engendrer de frais supplémentaires. Il est du devoir du CA de garantir que l'entièreté des descriptifs, informations détaillées et plans relatifs au PDCom soit effectivement mis – aisément, sur notre commune et sans limitation de temps de consultation - à disposition du CM et de tous les habitants de la commune. C'est pourquoi nous aimerions savoir **quelles seront précisément les informations à disposition électronique et quelles ne le seront pas ? Et donc, comment ces dernières seront communiquées ?**
- 2) **Quand aura lieu précisément la consultation publique concernant le PDCom suite aux décisions des derniers mois du CM**, à savoir le refus des bâtiments prévus sur certaines parcelles du Marais, l'abandon des « chevaux de Troie » que représentent de nouvelles centralités le long de l'axe Sarasin-Terroux et sans le Plan Guide imposé par l'Etat et les CA des 3 communes, sans véritable décision de notre CM et encore moins de notre population ?
- 3) **Est-ce qu'il est vraiment encore possible de remanier ce PDCom après la consultation publique ?** Si oui, à la suite de ces éventuelles mises à jour, quand sera-t-il à nouveau soumis complet au CM pour approbation avant remise au Canton ? Si non, quel est l'objectif de cette concertation ?

En vous remerciant de nous avoir écouté, nous vous prions de bien vouloir transcrire toutes nos questions ainsi que l'intégralité des réponses ou les compléter dans le PV de ce CM.

Christiane Mathias

Mike Veil

Jean Szabo